



Province de Québec
Municipalité de Saint-Gérard-Majella

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Anny Boisjoli, directrice générale et secrétaire-trésorière que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2022, 2023 et 2024, a été déposé le 26 août 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal situé au 444, rang St-Antoine à Saint-Gérard-Majella, durant les heures d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 30 avril 2022 :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
 - MRC de Pierre-de Saurel, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7
- Être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'adresse ci-dessus indiqué :
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 333-21 de la MRC de Pierre-de Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Gérard-Majella, ce 15^e jour de septembre 2021.

Anny Boisjoli
Directrice générale et secrétaire-trésorière